Le rôle du travail et des communs dans notre époque de transition(s)

Une étude de l'APMC-Smart dans le cadre de la résidence de Michel Bauwens au sein de la coopérative Smart en 2020.

Notre démarche d'éducation permanente bénéficie du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Publié sous licence Creative Commons - APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 03

Présentation de Michel Bauwens 05

Le rôle du travail et des communs dans notre époque de transition(s) 06

Le pair à pair comme germe d'une nouvelle époque de transition 08

Que sont donc les communs ? 11

Le travail, entre le pair-à-pair et les communs 14

L'évolution de la nature du travail 22

Bibliographie, sources et ressources 28

Cette étude est publiée dans la collection des Cahiers Smart, suite à la résidence de Michel Bauwens au sein de la coopérative Smart (2017-2020). L'édition de ce texte a été faite par l'APMC (Association Professionnelle des Métiers de la Création) avec la collaboration de Carmelo Virone, Orville Pletschette, Pema De Merten et Mathieu Bietlot, membres du comité de rédaction de l'APMC.

NB : le point de vue de l'auteur n'engage pas la coopérative Smart.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

AVANT-PROPOS

Les «communs» (*commons* en anglais), sont avant tout perçus comme des ressources gérées collectivement par une communauté. Des règles et des modalités de gouvernance spécifiques sont alors établies dans le but de préserver et pérenniser ces ressources.

L'origine du concept est ancienne, puisque le droit romain distinguait déjà, parmi les choses n'appartenant à personne, les *res publicae*, relevant du domaine public, des *res communes*, désignant ce qui appartient à tou·tes et que nul ne peut s'attribuer au détriment d'autrui. On observe cependant aujourd'hui de plus en plus de mouvements et collectifs qui s'en revendiquent dans une perspective de changement social. De nouvelles approches économiques et politiques se sont dès lors ouvertes et redonnent du souffle à l'action collective. Néanmoins, plusieurs questions font encore débat, plus particulièrement l'économie des communs.

Depuis plusieurs années, le concept de communs est au centre d'un programme de publications[1] et d'actions d'éducation permanente au sein de l'APMC, en particulier en relation avec la problématique des mutations du travail et de l'émergence des travailleur·euses autonomes et freelances. Le risque de précarisation qu'encourent ces travailleur·euses incitent à élaborer de nouveaux modèles de solidarité, dans lesquels s'inscrivent les communs. Au travers d'une série d'analyses successives, il s'est agi pour nous de cerner le phénomène en recensant des initiatives récentes en la matière ou en examinant les questions qu'elles soulèvent. Ainsi, par exemple, nous nous sommes demandé, avec Isabelle Stengers et Serge Gutwirth, comment le droit pourrait venir à l'appui du développement des communs[2]. Dans une autre analyse, nous avons rappelé l'origine des licences Creative Commons[3].

Cette même thématique était à la base de l'invitation lancée en 2018 à Michel Bauwens de devenir chercheur en résidence chez Smart. L'une de ses missions était en effet de promouvoir dans la coopérative l'idée de Commun, qui devrait permettre aux travailleur·euses autonomes de trouver des solutions collectives pour mieux vivre de la passion qui les anime dans leur activité professionnelle.

Cette résidence en tant que chercheur a donné lieu, pour Michel Bauwens, à plusieurs échanges publics. Ainsi, lors de l'Assemblée générale de la coopérative

1 Voir la section Bibliographie, sources et ressources page 32, plus précisément aux pp. 34-35.

2 Voir **Timour Sanli**, *Imaginer un droit des communs : légitimer des existences précarisées*, APMC-Smart, 2019.

3 Voir **Dirk Vervenne**, *Droits d'auteur et liberté d'usage. Deux réflexions*, éditions APMC-Smart, coll. Les Cahiers, 2018.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Smart en juin 2018, il a participé à une table ronde[4] intitulée : « Les Communs s'organisent. État des lieux ».

Sa résidence s'est achevée en juin 2020, mais l'épidémie de la Covid-19 a bousculé et retardé l'aboutissement de ses travaux, dont l'étude que nous publions aujourd'hui est l'un des fruits.

Avec les réflexions que nous proposons ici, l'auteur de *Sauver le monde*[5] s'engage dans une démarche résolument prospective. Il se demande en effet si, dans les échanges de pair-à-pair qui se pratiquent en réseau, dans la figure d' « *entre-donneur* » qui s'en dégage, (au rebours de celle de « *l'entre-preneur* » de l'économie prédatrice classique) et dans les communs que ces pratiques instaurent, il ne faut pas voir les germes d'un monde radicalement neuf, plus respectueux de la dignité humaine, davantage en harmonie avec la nature. Un ordre social inédit dans lequel il est possible d'envisager « un nouvel équilibre entre l'État, les marchés et les communs, les institutions fondées sur les communs étant responsables de la préservation des ressources et du réseau de la vie » (p. 23).

La devise qui se dégage de ses propos pourrait devenir la nôtre : « *Commoners* de tous les pays, construisons un nouveau monde ».

Orville Pletschette et Carmelo Virone

4 Outre Bauwens, cette table ronde animée par Noémie de Grenier réunissait Benjamin Coriat (Coop des communs), Nicole Alix (Co-Communs), et Guilherme Serodio (We brussels/DIEM25).

5 **Michel Bauwens**, avec la collaboration de **Jean Lievens**, *Sauver le monde. Vers une société post-capitaliste avec le peer-to-peer*, Paris, Les liens qui libèrent, 2015.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

PRÉSENTATION DE MICHEL BAUWENS

« Né en 1958, Michel Bauwens est un informaticien belge, théoricien du pair-à-pair, auteur et conférencier. Il a notamment co-créé la fondation P2P[6], organisation internationale consacrée à l'étude, la recherche, la documentation et la promotion des pratiques de pair-à-pair.

En 2017, il mène à Gand un projet de recherche sur un Commons Transition Plan. Il s'agissait de « documenter l'émergence et la croissance des communs dans la ville, d'expliquer pourquoi cela se produit et de déterminer le type de politiques publiques à même de soutenir les initiatives à base de communs, en se basant sur la consultation des citoyens actifs de Gand ».

En 2020, il démarre une résidence de recherche au sein de la coopérative Smart pour une période de trois ans[7], qu'il alterne avec ses missions et conférences.

Michel réfléchit aux liens entre Smart et les communs et aimerait que la coopérative soit une force politique et sociologique plus proactive au sein de la société.

Pour lui, cette dynamique de changement peut se retrouver aussi du côté des membres en s'emparant de la puissance du discours de Smart, en créant du pair-à-pair. Smart peut devenir une force de mutualisation et ce, pas seulement dans le travail, mais dans tous les aspects de la vie : l'habitat, l'alimentation, l'épargne partagée, l'énergie renouvelable… »

Anne-Laure Desgris, extrait de : *Du coopérativisme au commoner, réflexion subjective sur l'évolution du travail et des communs*, analyse APMC-Smart, 2020.

6 Cf. https://wiki.p2pfoundation.net/French_language

7 Cf. « Michel Bauwens, en résidence chez Smart » (24-10-2017) ; https://smartbe.be/fr/news/michel-bauwens-en-residence-chez-smart/

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

LE RÔLE DU TRAVAIL ET DES COMMUNS DANS NOTRE ÉPOQUE DE TRANSITION

Ce texte propose d'être une réflexion au croisement de trois constats :

1) Le changement de la nature et de l'expérience du travail dans notre époque de transition ;

2) La réémergence du monde des « communs », c'est-à-dire la création conjointe de connaissances partagées et de ressources « physiques », facilitées par l'usage de l'Internet ;

3) Le changement de nature de notre civilisation qui est confrontée à une série de risques potentiellement vitaux.

Dans cette étude, nous aborderons ces sujets en nous concentrant d'abord sur le concept de pair-à-pair (*peer-to-peer* en anglais) dans ce que nous pouvons considérer comme une époque de transition.

Nous en viendrons ensuite au rôle historique des communs et aux pratiques de mise en commun qui réapparaissent grâce à la possibilité qu'offre à présent la technologie d'opérer à grande échelle une coordination non territoriale.

Enfin, nous examinerons la manière dont le monde du travail et la possibilité d'y faire œuvre commune a évolué dans ce contexte.

Un monde en mutation

Après la coûteuse crise financière et sociale de 2008, les dommages considérables causés par la pandémie du Covid-19 et les effets du conflit en Ukraine, les citoyen·nes peuvent avoir le sentiment que notre société traverse une forme de transition et de crise profonde, dans laquelle les conditions de base de l'ordre mondial « occidental » d'après-guerre (1940-1945) sont désormais mis en jeu. Cela affecte particulièrement le monde du travail et les conditions dans lesquelles les travailleur·euses peuvent s'épanouir et accéder à une vie digne et stable.

Les lecteur·rices seront peut-être d'accord avec la présentation de certains des changements qui se profilent à l'horizon, que nous pouvons synthétiser comme suit :

— Le monde est en situation de dépassement « matériel », c'est-à-dire que l'humanité utilise la matière et l'énergie disponibles sur notre planète à un rythme insoutenable, ce qui entraîne un certain nombre de problèmes majeurs tels que le dérèglement climatique, les pollutions de toutes sortes, une crise de la biodiversité, et bien d'autres encore. Pour un nombre croissant de ressources nécessaires à la production à l'échelle industrielle, l'ère de l'abondance est déjà révolue, car il

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

sera de plus en plus coûteux de les extraire et de les exploiter, comme c'est déjà le cas pour le pétrole. Cela pointe la nécessité de trouver une nouvelle forme d'équilibre entre la production destinée à répondre aux besoins humains et le respect des limites du monde physique et biologique.

— Malgré des progrès matériels substantiels et des avancées contre la pauvreté dans de nombreuses régions du monde, celui-ci est devenu plus inégalitaire, à la fois au sein des nations mais aussi entre elles, ce qui entraîne une augmentation des tensions et des conflits sociaux. En particulier, dans ce qu'on désigne communément sous le nom de « monde occidental », où les organisations de la classe ouvrière se sont affaiblies, les protections sociales ont diminué et de plus en plus de travailleur·euses et de citoyen·nes vivent dans des conditions précaires.

— L'ordre géopolitique qui émerge après la Seconde Guerre mondiale, bien que consolidé après la chute du système soviétique en 1989-1992 avec un renforcement de la domination des pays occidentaux et de leurs institutions, est remis en question. On peut d'ailleurs constater un essor économique important de la Chine ainsi qu'un ordre mondial de plus en plus multipolaire[8].

— L'émergence des réseaux numériques, c'est-à-dire l'Internet et les médias sociaux construits dessus, ont créé des capacités massives de coordination non territoriale qui s'expriment à la fois par une centralisation et une surveillance massive des médias sociaux[9], mais aussi par l'apparition de collaborations translocales généralisées et initiées par des réseaux de citoyen·nes. Cette numérisation a affecté toutes les formes d'organisation humaine, tous les types d'institutions. Notre vie n'est plus la même qu'« avant l'Internet », et le rythme du changement continue de s'accélérer avec les avancées récentes de l'Intelligence artificielle (IA), de l'informatique biologique (qui permet l'interprétation et manipulation de vastes quantités de données biologiques comme les génomes), de l'Internet des objets (*Internet of Things*, IoT), qui connecte entre eux des objets, des lieux et des environnements physiques, du métavers et de la prégnance de la réalité virtuelle, de la réalité augmentée par des sons ou des images de synthèse, des écosystèmes de coordination mondiale basés sur la blockchain, des crypto-monnaies et bien d'autres encore.

La logique particulière de l'organisation de la vie, du travail et de la société peut nous paraître se trouver en pleine mutation !

8 Voir **Alice Ekman**, chercheuse spécialiste de l'Asie à l'Institut des études de sécurité de l'Union européenne, qui parle déjà d'une « bimondialisation », évoquant la dualisation de deux pôles technologiques et financiers, c'est-à-dire l'Occident versus l'axe Russie-Chine, ce qui force de plus en plus de pays à choisir leur pôle. Cf. https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/l-entretien-de-l-intelligence-%C3%A9conomique/20221206-la-bimondialisation-en-marche-les-nouvelles-alliances-de-la-chine

9 Voir les « Twitter Files », qui montrent les connexions étroites entre les institutions de sécurité américaines et les directions des entreprises qui dirigent les médias sociaux. Cf. https://en.wikipedia.org/wiki/Twitter_Files

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

1. LE PAIR À PAIR COMME GERME D'UNE NOUVELLE ÉPOQUE DE TRANSITION

L'impact des nouvelles technologies numériques a déjà produit de nombreux changements dans la manière dont le travail humain est organisé de nos jours, que nous décrirons brièvement. Dans cette étude, nous nous concentrerons sur l'impact des nouvelles méthodes de travail illustrées par l'émergence de ce que l'on a appelé la « **production par les pairs basée sur les communs** ».

Les deux concepts clés associés aux nouvelles technologies numériques sont le principe de « pair-à-pair » et le principe de « partage des connaissances ». En effet, la capacité essentielle introduite par les technologies numériques est celle de la **coordination translocale à grande échelle**.

Les théoriciens des réseaux distinguent habituellement trois formes dominantes d'organisation :

— La centralisation : quand la gestion et le contrôle sont assurés par une seule hiérarchie centrale. L'ensemble de la société peut être « géré » par une seule institution monarchique, et les institutions sont souvent gérées par une seule hiérarchie centrale.
— La décentralisation : on est en présence de hiérarchies concurrentes, telles que les structures étatiques fédéralistes, l'équilibre des pouvoirs entre les institutions exécutives, législatives et judiciaires, ou un ordre mondial multipolaire.
— La distribution totale existe lorsque tout agent d'un système peut se connecter à n'importe quel autre agent du système complexe, sans avoir besoin de l'autorisation d'une hiérarchie intermédiaire.

Ce dernier système peut être qualifié de **pair-à-pair**. C'est dans cette logique que l'infrastructure originale de l'Internet a été conçue. C'est également ainsi que fonctionnaient les formes tribales historiques de « chasseurs-cueilleurs » et, occasionnellement, les petits groupes territoriaux tout au long de l'histoire de l'humanité. Ainsi, si un individu peut librement se connecter à un autre individu, que ce soit à l'intérieur d'un territoire ou, dans notre contexte, dans des espaces non territoriaux ou translocaux, nous avons, dans ce contexte spécifique, une dynamique de pair-à-pair.

Cette dynamique a toutefois ses limites intrinsèques. Selon le « nombre de Dunbar », établi par l'anthropologue et biologiste britannique Robin Dunbar dans les années 1990 en fonction des capacités cognitives de l'être humain, on ne peut entretenir simultanément une relation stable qu'avec une quantité relativement restreinte de personnes : quantité qui s'élèverait à 148 (nombre de Dunbar). En dessous de 150 membres, les communautés peuvent être gérées par la coordination de pair-à-pair, mais les groupes plus importants nécessitent des hiérarchies, essentiellement parce que le coût de la coordination devient trop élevé à grande échelle, du moins jusqu'à l'avènement de l'Internet. Le concept est toutefois controversé.

D'autres études peuvent nous amener à cerner ces limites. Ainsi, les recherches historiques comparatives effectuées à partir de la base de données

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

d'histoire globale « Seshat »[10], gérée par l'anthropologue Peter Turchin[11], montreraient qu'aucune société comptant plus de 200 000 membres n'a jamais fonctionné sans une structure bureaucratique élaborée.

La « loi de puissance » et les « optimums » de Vilfredo Pareto (1848-1923)[12], soulignent également que tout système en réseau libre évoluera inexorablement vers des choix qui se renforcent par eux-mêmes et conduisent à des résultats oligarchiques, si aucune mesure compensatoire n'est prise.

> **La loi de puissance** est une relation mathématique entre deux quantités. Cette loi trouve de nombreux domaines d'application. Par exemple, elle s'observe dans les wikis suivant la règle des 90-9-1 : 90 % de la population utilisatrice ne contribue pas ; neuf pour cent sont des contributeurs occasionnels et un pour cent de la population totale contribue régulièrement.
>
> Ingénieur de formation, Vilfredo Pareto (1848-1923) s'est surtout illustré en tant que sociologue et économiste. Le principe de Pareto exprime une constante dans la répartition des richesses au sein d'un groupe donné : 80 pourcents environ des revenus reviennent à environ 20 pourcents de la population. **L'optimum de Pareto** est un concept majeur de la microéconomie. Pareto l'a créé pour décrire un état de la société dans lequel on ne peut pas améliorer le bien-être d'un individu sans détériorer celui d'un autre.

Envisageons cela de manière plus explicite : dans tout jeu concurrentiel pour des ressources limitées, les gagnants de chaque tour du jeu deviennent plus forts et ont plus de chances de remporter les itérations (répétitions) suivantes du jeu. Il s'agit là d'une « loi d'airain »[13] de l'histoire de l'humanité, qui s'applique au « pouvoir rare », le bien compétitif au sein d'une organisation. Toute organisation engendrerait des relations de domination. C'est du moins ce qui est énoncé par la « loi d'airain de l'oligarchie » du sociologue germano-italien Robert Michels (1876-1936)[14].

10 Cf. https://seshatdatabank.info/

11 Sur son site web (https://peterturchin.com/), **Peter Turchin** se présente comme « un scientifique de la complexité qui travaille dans le domaine des sciences sociales historiques ».

12 NB : Vilfredo Pareto est reconnu pour ses contributions à la microéconomie, mais il était également opposé à toute forme de répartition des richesses. Il a en ce sens été un inspirateur élitiste du fascisme italien de Mussolini, dont il aura été à la fois séduit mais aussi critique du régime (il décède un an après son instauration).

13 Voir définition ici : https://www.universalis.fr/encyclopedie/loi-d-airain/

14 Voir **Robert Michels**, *Sociologie du parti dans la démocratie moderne : enquête sur les tendances oligarchiques de la vie des groupes* (traduit de l'allemand par Jean-Christophe Angaut), Paris, Gallimard, 2015. L'édition originale de ce classique de la sociologie politique date de 1911.
NB : Robert Michels est reconnu pour ses contributions à la sociologie politique, où il appartenait à l'école italienne de sociologie des élites aux côtés de Gaetano Mosca et Vilfredo Pareto. Il s'intéressera au marxisme et au socialisme avant de rallier le fascisme en 1924 où il deviendra l'un des théoriciens de l'eugénisme du régime.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Il faut donc garder à l'esprit que les systèmes pair-à-pair ne sont pas des structures utopiques, mais des structures évolutives, qui ne peuvent être maintenues que pendant certaines périodes. Tout comme les hiérarchies, ils sont sujets à l'évolution et au changement, et finalement au remplacement. L'expérience de systèmes démocratiques tels que les villes médiévales d'Europe gérées par des guildes ou la démocratie grecque antique suggère qu'il est possible de maintenir des systèmes relativement démocratiques pendant certaines périodes, mais avec des garde-fous « anti-oligarchiques » adéquats, qui remettent périodiquement les pendules à l'heure pour maintenir la dynamique originelle des pairs.

De la participation au contrôle : une dynamique entre pairs

C'est dans ce contexte que les réseaux numériques sont aujourd'hui soumis à diverses formes de contrôle, d'autorisation et de surveillance, tout en permettant la « mise à l'échelle de la dynamique des petits groupes ».
Par exemple, d'immenses réseaux productifs, comme ceux qui développent et maintiennent le système d'exploitation Linux, fonctionnent avec des groupes moyens de 4 à 5 développeur·euses, dans un ensemble composé de milliers de développeur·euses, dont un quart n'appartiennent à aucune entreprise et peuvent être des volontaires en dehors de toute gestion hiérarchique.

C'est ce que Yochai Benkler, théoricien de l'entrepreneuriat à Harvard, a appelé la « production par les pairs »[15], plus précisément la « **production par les pairs basée sur les communs** », qui désigne tout système de production dans lequel les pairs peuvent s'associer « sans permission » autour de la construction d'objets communs, tels que les connaissances partagées, les logiciels libres et les conceptions ouvertes associées à la fabrication distribuée.

Contrairement aux arrangements hiérarchiques traditionnels, les personnes peuvent entrer et sortir de ces écosystèmes coopératifs de leur plein gré et les hiérarchies traditionnelles telles que le « commandement et le contrôle » sont remplacées dans ces systèmes par une « hiérarchie de contrôle », un groupe de personnes, comme les « mainteneur·euses » de Linux ou les éditeur·rices de Wikipedia, qui supervisent la qualité des contributions et l'intégrité du système dans son ensemble. Si toutes les personnes compétentes peuvent contribuer, ces mainteneur·euses ont le pouvoir de rejeter les contributions, mais ne « commandent » pas le travail effectué.

En résumé, la vague actuelle de technologies pair-à-pair, bien qu'imparfaite et encore partiellement

15 Voir **Yochai Benkler**, *La Richesse des réseaux : marchés et libertés à l'heure du partage social* (traduit de l'anglais par Anna Clercq-Roques), Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2009.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

contrôlée, permet une expansion massive de la production autour de protocoles et de bases de connaissances partagés. L'économie fonctionnant autour de ces connaissances partagées a été estimée par la *Computer & Communications Industry Association* (Association de l'industrie de l'informatique et des communications) à un sixième du PIB américain en 2011.

La tendance a été confirmée en 2017 et le logiciel libre est devenu la norme dans l'industrie du logiciel, étant une partie essentielle des nouveaux « monopoles » numériques[16]. Par exemple, le secteur dynamique de la géolocalisation aux États-Unis ne pourrait pas exister sans la disponibilité de bases de données géographiques partagées, comme celle publiée par la *National Ocean and Atmospheric Administration* (NOAA).

2. QUE SONT DONC LES COMMUNS ?

À la suite des recherches de la lauréate du prix Nobel d'économie 2009 Elinor Ostrom (1933-2012), qui a étudié les communs historiques et contemporains, on peut dire des communs qu'ils sont généralement définis autour de trois caractéristiques :

Les communs sont des ressources partagées, qui peuvent être matérielles (forêts, pêche), ou immatérielles (connaissances, protocoles) : autrement dit, ils constituent un objet de coopération.

Ils sont **entretenus par une communauté ou un groupe d'acteurs**, c'est-à-dire une forme humaine de gouvernance, basée sur un choix actif.

La coopération repose sur des règles qui ont été choisies par cette communauté.

Nous considérons ainsi que les communs constituent, aux côtés de l'État et du marché, **une troisième « institution », qui a toujours coexisté avec les deux premières**.

Cette institution a donc une histoire :

Les premiers communs étaient principalement des ressources physiques dont les communautés étaient codépendantes : les flancs des montagnes en Suisse ou en Autriche, les pâturages partagés, etc.

Lorsque les communs physiques ont été capturés par l'économie capitaliste, qui a estimé que la propriété privée était plus productive, les *commoners* ont été expulsés de ces terres partagées, et sont devenus la classe ouvrière des villes. Ils ont alors commencé à mutualiser,

16 Voir le rapport de **Thomas Rogers** et al., *Fair Use in the U.S. Economy* [L'usage équitable dans l'économie américaine], Washington, Computer & Communications Industry Association, 2011 et 2017 (non-traduit).
S'il n'est pas évident de calculer le poids de l'open source dans l'économie moderne, cette étude s'en approche. Elle estimait, dès 2011, qu'il concernait 17 millions de travailleur·euses. Ce chiffre inclut l'activité totale des industries qui dépendent des ressources de la connaissance ouverte pour fonctionner. Disponible sur https://ccianet.org/fairusestudy/

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

c'est-à-dire à mettre en commun, leurs « risques de la vie ». Nos États et systèmes de protection sociale ont été conçus comme les communs sociaux[17] de la classe ouvrière industrielle. Nous pouvons en conclure qu'à mesure que nos communs physiques étaient privatisés, nos communs sociaux étaient étatisés.

Avec l'émergence des réseaux numériques, on a assisté à une explosion de la collaboration en ligne entre pairs pour créer de vastes communs de la connaissance numérique, qui incluaient des logiciels libres et des conceptions ouvertes. Cela a également conduit à une explosion des communs urbains[18], car les initiatives citoyennes centrées sur les communs ont explosé en réponse à la crise systémique de 2008.

Plus récemment, l'utilisation de ces communs numériques a fait naître de nouvelles formes de production « cosmo-locale », dans lesquelles l'existence de connaissances partagées et de protocoles communs de coopération a permis de combiner une production relocalisée, avec des communs numériques partagés à l'échelle mondiale. C'est ce que nous appelons la « production cosmo-locale » ou le cosmo-localisme. Par exemple, en Europe, il existe un réseau de 120 usines multiples, dans lequel les artisans s'associent en coopératives dans les marges de l'industrie et partagent une usine invisible dans l'ensemble de leur réseau[19].

Une constante historique

L'affirmation que nous souhaitons formuler est que **les communs ont existé tout au long de l'histoire de l'humanité**, ils sont donc ainsi une institution humaine pérenne. Par exemple, durant le Moyen Âge européen, les paysans avaient accès à des terres communes. L'une des festivités et des rituels religieux les plus importants était les Rogations, au cours desquelles les paroissiens faisaient le tour de la paroisse pour réaffirmer leur terrain commun, en renouvelant les jalons visibles si nécessaire. C'est également la raison pour laquelle en Angleterre, la cérémonie était appelée « *Beating the Bounds* » (battre les bornes).

Nous émettons l'hypothèse **d'une « pulsation » des communs continue tout au long de l'histoire de l'humanité.**

17 Voir **Pierre Sauvêtre**, *Le travail commun au-delà de la coopération – Vers une économie des communs sociaux et solidaires*, APMC-Smart, 2021.

18 Voir **Federico Puletti**, *Urban Commons et coopération sociale. Un regard sur le cas italien et le modèle de Naples*, APMC-Smart, 2019.

19 La Invisible Factory [usine invisible] est mentionnée dans ce rapport sur le phénomène des multi-usines : **Lorenza Victoria Salati** et **Giulio Focardi**, *The rise of community economy : from coworking spaces to the multifactory model* [L'essor de l'économie de proximité : des espaces de coworking au modèle multifactoriel], Sarajevo, Udruženje Akcija, 2018 (non-traduit).
Cf. https://www.academia.edu/41043179/THE_RISE_OF_COMMUNITY_ECONOMY_From_Coworking_Spaces_to_the_Multifactory_Model

Publié sous licence Creative Commons - APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les marchés et les États sont des institutions « extractives ». Comme l'explique le concept d'« instruments d'expansion » de Carroll Quigley (1941-1976)[20], les institutions sont orientées vers la croissance et la conquête, et leur évolution est inévitablement cyclique, comme l'ont démontré divers chercheur·euses, en soulignant les phases ascendantes et descendantes de leur histoire. Mais il existe un cycle miroir, bien expliqué par Mark Whitaker dans son livre sur la révolutions écologique[21], qui est le flux et le reflux anticyclique des communs.

Pendant la phase descendante d'une société ou d'une civilisation, les gens cherchent des alternatives et redéveloppent et renforcent leurs communs, qui fonctionnent alors comme des « formes de germes »[22] utilisées dans le cycle ascendant d'une telle société. Les communs sont l'institution préservatrice et régénératrice, la seule qui se soit avérée capable de préserver le réseau de la vie et les réserves de ressources pendant plusieurs centaines d'années. Après ces 400 dernières années de différentes phases de mondialisation, et avec les technologies numériques, les communs locaux ont été complétés par des communs de connaissance translocaux et mondiaux.

Dans la première phase de mise en réseau, seules les forces économiques, les forces de la finance, de l'investissement et du capital, étaient en mesure d'utiliser et de s'offrir de tels réseaux. Au cours de cette première phase de numérisation, jusqu'en 1993, c'est-à-dire avant l'invention du navigateur et du moteur de recherche pour le web, le système économique néolibéral s'est développé pleinement grâce à la création de chaînes d'approvisionnement intégrées à l'échelle mondiale, avec des acteurs intéressés par la recherche de sources de main-d'œuvre humaine moins chères. Au cours de la deuxième phase de démocratisation du web, avec plusieurs milliards de personnes connectées via leur ordinateur ou leur smartphone, des formes de travail inédites ont été inaugurées, en partie sous la pression de la nouvelle main-d'œuvre « cognitive », c'est-à-dire des travailleur·euses de la connaissance, en particulier de cette « aristocratie du travail » que représentent les développeur·euses et les concepteurs numériques.

20 **Carroll Quigley**, *The Evolution of Civilization : An Introduction to Historical Analysis* [L'évolution de la civilisation : une introduction à l'analyse historique], New York, Macmillan Publishing Company, 1961 (non traduit).

21 **Mark D. Whitaker**, *Ecological Revolution : The Political Origins of Environmental Degradation and the Environmental Origins of Axial Religions* [Révolution écologique : les origines politiques de la dégradation de l'environnement et les origines environnementales des religions axiales], Köln, Lambert Academic Publishing, 2009 (non traduit).

22 Le terme « forme de germe » (*seed form* en anglais) se réfère à un concept forgé par l'historien des civilisations **Arnold Toynbee** (1889-1975). Quand un changement social majeur intervient, tel que le développement du christianisme au sein de l'empire romain, il apporte tout un ensemble de nouvelles valeurs. Et ces valeurs seront à la base d'un nouveau cycle civilisationnel. C'est ce que Toynbee nomme les « formes de germes ».

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les mouvements du logiciel libre et de l'open source ont créé des systèmes de travail aux multiples caractéristiques innovantes, qui méritent d'être soulignées. Dans ce contexte, le terme « logiciel libre » ne signifie pas que le logiciel est gratuit, mais que son code peut être copié librement. Comme l'expliquent les défenseur·euses des logiciels libres, il s'agit d'une liberté d'expression, et non d'une « *free beer* ».

3. LE TRAVAIL, ENTRE LE PAIR-À-PAIR ET LES COMMUNS

Rappeler brièvement l'histoire du travail, en particulier en ce qui concerne les facteurs de motivation impliqués, nous permettra d'énumérer les caractéristiques vraiment spécifiques et innovantes du travail dans un contexte d'échange entre pairs et les communs.

Depuis l'antiquité, le travail, dans les systèmes de classes émergentes, a été largement contraint. C'est certainement vrai pour l'esclavage, qui a joué un rôle massif dans le développement des systèmes de civilisation. Ça l'est aussi pour le servage, la définition du féodalisme européen, dans lequel les agriculteurs étaient légalement liés à leur terre, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient pas la quitter, et devaient donner un certain pourcentage de leur production aux seigneurs, qui protégeaient la terre et « leur corps », et à l'Église, qui protégeait « leur âme ». Il s'agissait généralement d'environnements peu productifs, car le travail forcé nécessite un appareil répressif puissant et, sans cette coercition, la redevance (en nature) n'aurait pas été livrée.

Le capitalisme est quelque peu différent à cet égard. Il ne nécessite pas un attachement institué des travailleur·euses à leurs moyens de subsistance comme c'était le cas pour l'esclave ou le serf mais, au contraire, il implique que les deux soient dissociés. Une fois cette dissociation réalisée, les travailleur·euses sont libres de passer des contrats avec les employeurs de leur choix.

Bien sûr, cette liberté est très conditionnelle, étant donné la nécessité pour les humains et les travailleur·euses de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, mais elle contraste néanmoins avec la situation des esclaves et des serfs, qui ne disposaient d'aucune liberté pour choisir leur travail. D'autant plus que l'action des organisations de travailleur·euses contribue à améliorer leurs droits et leurs conditions sociales, ce qui conduit à des choix dans un intérêt mutuel, les échanges de travail contre de l'argent, permettant ainsi d'envisager une logique gagnant-gagnant. Il est indéniable que le capitalisme a conduit à une révolution de la productivité et ses nombreux résultats positifs sur différents fronts, même si ses bénéfices étaient très coûteux à obtenir (exploitation du travail, esclavage du coton) et inégalement répartis.

Les systèmes de pair-à-pair créent une autre innovation fondamentale : ils remplacent les systèmes de travail hiérarchiques et pyramidaux, actifs dans les entreprises comme dans les bureaucraties, par une vision « holoptique », qui permet d'avoir une vue

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

s'étendant dans toutes les directions, et par un système contributif qui n'est plus seulement basé sur une division du travail, mais sur une distribution des tâches. Chaque « pair » du système, auquel on peut accéder sans permission et auquel on peut contribuer librement, peut voir ce qui peut être fait et ce dont le système a besoin. Il peut également ajouter les contributions de son choix. Ces contributions peuvent à leur tour être vues et appréciées par l'ensemble de la communauté des contributeur·rices.

On peut dès lors comprendre **la toute nouvelle vision du travail** qui en découle :

— Les personnes peuvent prendre l'initiative de proposer un projet commun, c'est-à-dire la construction collaborative d'un objet commun.
— Toute personne qui croit en la nécessité d'un tel objet, peut examiner ce projet et voir ce qui est nécessaire pour le faire aboutir.
— En d'autres termes, il est possible de construire un système social et économique dans lequel chacun peut librement apporter son travail et mettre en adéquation ses différentes capacités, compétences, idéaux et besoins, au service d'un projet commun.

Si nous revenons à notre aperçu schématique de la logique motivationnelle du travail, nous avons ici un système dans lequel 100 % de la main-d'œuvre peut être pleinement motivée pour participer[23].

Récapitulons dès lors le raisonnement

Dans un premier temps, historiquement les systèmes impériaux et féodaux, la majeure partie du travail était effectuée sous la contrainte, sous forme d'esclavage et de servage, et les élites dirigeantes ne « travaillaient » pas. Cela signifie que la motivation de la plupart des gens était une « **motivation extrinsèque négative** ».

Dans le second système, c'est-à-dire le modèle « capitaliste » basé sur le salaire, il n'y a pas de travail sans rétribution a priori. Le travail est échangé contre de l'argent. C'est ce qu'on appelle la « **motivation extrinsèque positive** ».

Dans le troisième système que nous proposons, les gens se joignent volontairement, par goût à leurs projets et sont en mesure de tirer un revenu de ces choix ; c'est ce qu'on appelle la « **motivation positive intrinsèque** », et

23 **Michel Bauwens** et **Alex Pazaitis**, *P2P Accounting for Planetary Survival : Towards a P2P Infrastructure for a Socially Just Circular Society* [La comptabilité P2P pour la survie de la planète. Vers une infrastructure P2P pour une société circulaire socialement juste], P2P Foundation, 2019 (non-traduit).
On peut y rejoindre **l'idéal du travail libéré décrit par Marx** : « Le libre développement des individualités, et donc non pas la réduction du temps de travail nécessaire pour créer du sur-travail, mais la réduction générale du travail nécessaire de la société à un minimum, correspond alors au développement artistique, scientifique, etc. des individus dans le temps libéré, et avec les moyens créés, pour chacun d'entre eux. Il m'est alors possible de faire une chose aujourd'hui et une autre demain, de chasser le matin, de pêcher l'après-midi, d'élever du bétail le soir, de critiquer après le dîner, comme j'en ai l'esprit, sans jamais devenir chasseur, pêcheur, berger ou critique. ». Voir **Karl Marx**, *Le Capital*, vol. 1, chapitre 1, section 4.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

c'est le moyen le plus puissant d'obtenir un fort engagement affectif et une productivité très élevée.

La contrepartie évidente de cette vision utopique, bien qu'elle soit déjà pratiquée à grande échelle, est que les personnes n'ont pas toutes la possibilité de contribuer bénévolement : un échange de valeur, comme la perception d'une rémunération telle qu'un salaire, leur est nécessaire.

Par conséquent, dans le « monde réel », la production par les pairs se développe comme un système hybride. Elle a pris la forme « triarchique » suivante :

Au cœur du nouveau modèle de création de valeur se trouve la **communauté des contributeur·rices**, c'est-à-dire les personnes qui peuvent contribuer « sans permission » à l'objet social commun, qui peut être un savoir partagé, un logiciel libre, des conceptions ouvertes, etc. La reconnaissance est ici liée à la contribution et les contributeur·rices les plus dignes de confiance font partie de la « hiérarchie de contrôle » chargée de défendre l'intégrité de l'écosystème.

Les projets gérés par des bénévoles n'étant pas viables à long terme, les projets réussis ont tendance à attirer autour d'eux **un écosystème d'entreprises de type « coalition entrepreneuriale »** ; celle-ci créera à son tour des « emplois » et des revenus pour les contributeur·rices ; avec le temps, de plus en plus d'entre eux·elles seront rémunéré·es et feront partie de cette communauté « à valeur ajoutée » qui s'interface avec le monde économique.

Pour maintenir des relations harmonieuses entre les contributeur·rices, les entreprises participantes, ces écosystèmes auront tendance à créer des associations « à but non lucratif » qui maintiennent et protègent ce qui sera érigé comme **l'« infrastructure de coopération » nécessaire**, à la fois pour les contributeur·rices et les entreprises. Il s'agit généralement d'associations ou de fondations (à but non lucratif), et de nombreux projets de logiciels libres disposent de telles « fondations FLOSS » (Free, Libre and Open Source Software). Ces régimes constituent le ticket d'entrée pour les entreprises à but lucratif, mais font également partie du processus d'externalisation de la recherche et du développement.

On peut observer, au cœur de notre économie politique actuelle, l'introduction d'un **tout nouveau modèle économique « contributif », centré sur les communs.**

Selon notre interprétation, il pourrait être considéré comme une « forme de germe », au moins en partie, des nouveaux systèmes économiques, politiques et sociaux à venir. En même temps, ce modèle a déjà été largement coopté par les forces économiques numériques dominantes. Cependant, il ne faut jamais oublier que, pour chaque cooptation, il y a aussi une « cooptation inverse ». Les projets contributifs peuvent être en mesure d'attirer et de discipliner les investissements en capital, selon des règles fixées par les alliances contributives.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les systèmes hybrides ne sont pas nouveaux et sont particulièrement présents dans les périodes de transition. Pensons aux nombreux mélanges qui peuvent exister entre les systèmes d'État et les systèmes de marché, l'un ou l'autre dominant l'autre. Dans les systèmes occidentaux, les acteurs du marché sont très puissants, voire dominants, mais dans des pays comme la Chine, la partie « capitaliste » de l'économie est fortement surveillée et contrôlée par la bureaucratie d'État, organisée par le Parti communiste chinois (PCC).

Il en va de même pour la relation entre le système contributif et le système de marché et d'État. Bon nombre des nouvelles grandes entreprises dominantes sont précisément celles qui ont intégré avec succès les dynamiques « peer-to-peer » (p2p), en étant contributives dans leurs propres systèmes. Par exemple, le système d'exploitation d'Apple est une refonte d'un système d'exploitation ouvert, et Google et Facebook utilisent massivement Linux pour leurs parcs de serveurs. On pourrait dire sans exagérer qu'ils contrôlent et même exploitent ces systèmes, où de nombreux « faux communs » sont au cœur de leurs opérations.

C'est le cas de Facebook et de Google dans le monde de la connaissance, et d'Uber et d'Airbnb dans l'économie physique. Il est important de comprendre le changement que cela représente pour l'entreprise capitaliste. Les entreprises de l'ancien modèle étaient basées sur la production physique de produits et de services, réalisés par des employés rémunérés, les produits et services étant vendus sur un marché avec des marges bénéficiaires.

Bien que les nouvelles entreprises emploient des salarié·es, elles ne constituent pas le cœur du modèle : le modèle de plateforme crée un lieu de rencontre en ligne pour organiser la connectivité (sites de réseaux sociaux tels que Facebook), rechercher des connaissances ouvertes produites collectivement (Google) ou, comme c'est le cas pour Uber et Airbnb, permettre à l'offre et à la demande de se rencontrer, sans produire elles-mêmes le service échangé.

Airbnb ne loue pas de chambres ni d'appartements, et Uber ne possède pas de voitures, comme ce serait le cas pour un service de taxi. Pour l'essentiel, ces nouveaux types d'entreprises dépendent de nos échanges, qu'il s'agisse de connaissances ou de services, et elles taxent ces interactions ou vendent notre temps à des annonceurs. Ces services peuvent être nécessaires et utiles, mais ils sont souvent fournis dans un contexte qui a de nombreuses conséquences négatives pour les utilisateur·rices de la plateforme.

Par conséquent, pour que la promesse d'une « production par les pairs » fondée sur les communs se concrétise pleinement, la relation entre les communs contributeurs et les acteurs du marché qui ajoutent de la valeur doit être générative, et non pas exploitatrice.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Des écosystèmes génératifs

Les entrepreneur·euses pourraient par exemple se redéfinir comme des «entre-donneur·euses», celles et ceux qui «donnent» entre les deux, c'est-à-dire qui renforcent les communs tout en réussissant eux-mêmes sur le plan économique. Sans entrer dans les détails, il existe dans le monde plusieurs forces sociales qui sont actives dans ce domaine de la création d'écosystèmes génératifs, comme le mouvement des plateformes coopératives, les acteurs économiques qui utilisent des licences *copyfair*, imposant aux entreprises participantes des exigences plus fortes en termes de réciprocité envers les communs, ou qui s'allient à l'économie sociale et solidaire ou à l'économie coopérative.

Le droit d'auteur[24] est le système par lequel les «droits intellectuels», c'est-à-dire la propriété intellectuelle, sont détenus et protégés au nom d'une entité privée, qui peut en monnayer ou en conditionner l'utilisation. Il a été créé à l'origine pour protéger les créateur·rices individuel·les et leur permettre de vivre de leur production créative. Le *copyleft* en est l'inverse : il permet la libre utilisation de la matière intellectuelle, à condition que les améliorations qu'on y apporte éventuellement soient partagées à leur tour. Ces licences sont utilisées lorsque l'innovation est censée dépendre d'une collaboration de masse dans des systèmes ouverts, et il existe toute une littérature sur le succès relatif de ces instruments juridiques pour une innovation plus collective.

Néanmoins, les licences *copyleft* permettent aux grandes entreprises d'utiliser et de contribuer également, ce qui conduit à la domination de nombreux écosystèmes open source par ces entreprises. *Copyfair* est une solution expérimentale qui permet à des groupes plus fermés d'exiger des réciprocités plus fortes. Cela se fait souvent par le biais de doubles licences, par exemple en combinant la licence Creative Commons Non-Commercial pour les organisations à but non lucratif et les citoyens ordinaires, tout en utilisant une licence commerciale pour les entreprises qui ont l'intention de tirer profit des connaissances partagées.

Copyfair n'est qu'un des exemples potentiels d'outils et de pratiques qui permettraient une plus grande convergence entre le secteur et les pratiques de la «connaissance partagée» et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Abordons brièvement aussi l'écosystème émergent autour de la Blockchain, du Bitcoin et d'autres crypto-monnaies[25]. La plupart des projets dans ce domaine sont inspirés par la recherche du profit, mais il y a un nombre substantiel de développements qui sont intéressants,

24 Voir **Carmelo Virone**, *Droits d'auteur et bien commun*, APMC-Smart, 2021.

25 Pour une explication détaillée du fonctionnement du système de blockchain, voir l'analyse de **Victor Van Duijnen**, *Introduction au Blockchain, du concept aux applications*, APMC-Smart, 2022.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

et qui constituent autant d'amorçages potentiels pour un changement social.

Les systèmes de blockchain sont basés sur un code source ouvert, ils dépendent fortement de dynamiques coopératives et contributives, et sont donc sans permission.

Ils disposent de systèmes permettant de s'assurer que les développeur·euses et les contributeur·rices bénéficient d'une rétribution, par exemple par la création de jetons dédiés qui fonctionnent comme des micro-actions et sont remis à ceux qui y contribuent. Bien entendu, cela signifie également que ces projets et leurs jetons peuvent éventuellement devenir des vecteurs de spéculation financière[26].

Les systèmes de blockchain sont des écosystèmes ouverts qui fonctionnent de manière translocale et transnationale, qui peuvent exercer un crowdfunding en dehors du système bancaire formel.

Bitcoin et blockchain

« A l'automne 2008, le système bancaire des pays occidentaux a frôlé l'effondrement en raison du tsunami de la crise dite « des Subprimes ». Or, le système bancaire est notamment en charge des systèmes de paiement. L'effondrement qui a failli se produire aurait donc aussi été celui de la capacité des simples citoyen·nes à réaliser leurs achats, chacun se retrouvant avec pour seules richesses le contenu de son portemonnaie et son éventuel potager. En contournant les institutions financières, le Bitcoin immunise ses utilisateur·trices contre de futures crises. (...)

Le Bitcoin va attaquer ce problème de manière radicale, en créant un système d'échange qui ne puisse être contrôlé par personne, qui ne soit la propriété de personne et donc dont la persistance ne dépende de personne en particulier. La question affrontée par le Bitcoin est donc la suivante : comment garantir la confiance de participant·es à un système d'échange alors qu'ils·elles n'ont aucune raison de se faire confiance, puisqu'ils·elles ne se connaissent pas et ne sont contraints par aucune relation ni aucun règlement ?

La réponse donnée est de permettre à chaque participant·e de valider les opérations réalisées et de faire en sorte que cette validation soit précédée par un « travail » à réaliser, travail qu'on peut comparer à la recherche d'un mot de passe en testant toutes les combinaisons possibles, tâche difficile à réaliser et facile à vérifier. Ainsi, le premier participant ayant trouvé la solution l'affiche à la face du monde, qui ne peut qu'acquiescer devant le succès. Cette solution ainsi

26 Pour une critique de la Blockchain, voir l'analyse de **Jean-Claude Englebert**, *Blockchain : vertus vicieuses ou vices vertueux ?*, analyse APMC-Smart, 2023.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

> que toutes les opérations d'échange validées sont alors « cryptées » selon une clé mathématique, et le résultat de ce cryptage sera utilisé comme base du bloc suivant d'opérations d'échange, créant une « chaîne de blocs » ou blockchain. »
>
> Jean-Claude Englebert, extrait de : *Blockchain : vertus vicieuses ou vices vertueux ?*, analyse APMC-Smart, 2023.

Au niveau macro de nos sociétés et du système mondial, la production par les pairs introduit une troisième variable dans nos systèmes : la domination des systèmes de marché et d'État est remise en cause par la réémergence d'institutions fondées sur les communs. Mais ces dernières peuvent-elles fonctionner sans les premières ?

Si la tarification est le système de coordination du marché, qui « commande » le mécanisme de prise de décision pour la planification, alors la « stigmergie »[27] , c'est-à-dire la coordination par la signalisation, est le système de coordination des nouveaux communs open source. Tout comme les insectes coordonnent leur action via des phéromones, nous avons aujourd'hui des écosystèmes ouverts et holoptiques (c'est-à-dire qui donnent une vue d'ensemble de tout le système et des actions qui se produisent), permettant à chacun·e de voir les actions des co-producteur·rices, et donc de s'adapter au travail de chacun·e. Ainsi, tous les collaborateur·rices de Wikipédia peuvent apercevoir les actions de tout un chacun, et les développeur·rices de code comme Linux ont les mêmes capacités.

Un nouvel ordre social à imaginer

Il devient possible de réimaginer notre ordre social comme un nouvel équilibre entre l'État, les marchés et les communs, les institutions fondées sur les communs étant responsables de la préservation des ressources et du réseau de la vie. Il devient également possible d'imaginer une économie « cosmo-locale » coordonnée à l'échelle mondiale, où les problèmes du monde sont représentés par des systèmes à source ouverte auxquels les travailleur·euses peuvent adhérer ou non, en fonction de leurs compétences et de leurs centres d'intérêt, et qui sont gérés par des écosystèmes plus démocratiques. Il ne s'agit pas d'abolir

27 Du grec *stigma* (« signe ») et *ergon* (« entreprendre un action »).
« La stigmergie est une communication indirecte basée sur la modification de l'environnement. Si un insecte renforce une traînée de phéromone ou dépose un objet, d'autres insectes sont capables de percevoir l'environnement modifié, d'adapter leurs réponses ou de démarrer de nouvelles activités. » (http://jasss.soc.surrey.ac.uk/4/1/reviews/kluegl.html).
Voir **Mark Elliot**, *Stigmergic Collaboration : A Theoretical Framework for Mass Collaboration* [Collaboration stigmergique : Un cadre théorique pour la collaboration de masse], Thèse de doctorat, 2007 (non-traduit).

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

les logiques de marché et d'État, mais d'ajouter des richesses complémentaires à notre système économique. Dès lors, quelle est la meilleure combinaison de ces trois mécanismes de coordination ?

Cette question a été abordée dans une étude de 2019 de la fondation P2P : *P2P Accounting for Planetary Survival* (La comptabilité P2P pour la survie planétaire)[28], basée sur l'observation de centaines d'écosystèmes de production par les pairs. Nous y avons rendu compte de l'émergence de trois nouveaux systèmes comptables, utilisés par ces écosystèmes pionniers :

— La comptabilité contributive permet à ces communautés de créer leur propre souveraineté en matière de valeur, et de décider de récompenser des contributions qui ne sont pas nécessairement reconnues directement par l'économie commerciale.
— La comptabilité de flux, telle que le système REA (Ressources-Événements-Agents), permet de considérer les transactions comme faisant partie d'un écosystème, et non d'une seule entreprise.
— La comptabilité thermodynamique permet de rendre visibles les flux de matière et d'énergie et peut être liée aux pénuries et à la disponibilité des ressources.

L'espoir est que les travailleur·euses puissent chercher des projets qui correspondent à leurs compétences et à leurs engagements personnels, qu'ils puissent trouver davantage de sens à leur travail et à leur existence, et gagner leur vie grâce à cet écosystème. Ce dernier peut d'abord être une partie marginale de l'économie en place, mais avec le potentiel de devenir le cœur d'un nouveau modèle économique et social.

Lorsque nous examinons cette logique contributive au niveau macro, nous pouvons envisager les éléments suivants :

— Une société où la société civile et les citoyen·nes sont considéré·es comme productif·ves, en tant que citoyen·nes, avec la possibilité de rejoindre les projets de communs de leur choix, permet de développer une vie économique autour de ces choix.
— Une économie composée d'entreprises génératives, codépendantes des communs partagés, peut aboutir à la création des modèles économiques pour les soutenir.
— Un système politique devenant un « État partenaire » qui, à l'instar des associations « à but non lucratif », permet et promeut l'économie individuelle et collective par le biais de modèles économiques centrés sur les communs et la mise en commun.

Ce n'est bien sûr pas ce que l'on observe à court terme, sauf dans les projets et communautés pionnières, car la numérisation de notre économie a également créé d'énormes problèmes pour les travailleur·euses.
Nous examinerons dans la partie suivante ces problèmes, et nous nous interrogerons sur les diverses solutions possibles.

28 **Michel Bauwens** et **Alex Pazaitis**, *Ibidem*.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

4. L'ÉVOLUTION DE LA NATURE DU TRAVAIL

Une des caractéristiques des transitions profondes est ce qu'on appelle l'« exode », c'est-à-dire une transformation simultanée des classes managériales et productives de la société. Considérons la logique suivante pour situer notre propos.

Une société entre dans une crise systémique, et elle n'est plus en mesure d'apporter des solutions fiables à une série de problèmes auxquels sa population est confrontée. De ce fait, un « exode » va alors se produire, et les classes managériales et productives commencent à se transformer[29].

Les pionniers de cet exode, qui travaillent au sein ou en dehors de la société dominante, cherchent des solutions et sortent du paradigme dominant.

Ainsi, lorsque le féodalisme s'effondre, par le biais par exemple des enclosures des terres dans l'Écosse du XVIe siècle, les seigneurs féodaux se transformeront en gentry «bourgeoisie», propriétaire du capital, et les prolétaires sans terre vont devenir la classe ouvrière jusqu'à ce qui recouvre aujourd'hui le « salariat ».

Aujourd'hui, la classe dirigeante s'oriente vers le contrôle des réseaux et des données, tandis qu'un nombre important de travailleur·euses s'éloignent du salariat, une condition que certains auteurs ont appelé le « précariat ».

C'est l'un des résultats les plus évidents de **la numérisation de notre économie**.

Dans la première phase de la mise en réseau « privée », après les révolutions conservatrices des années 1980 dans les pays occidentaux, et surtout, après la restauration du capitalisme dans l'ex-Union soviétique, les nouvelles technologies ont permis la coordination mondiale des réseaux multinationaux de production. Ce qui a accéléré le projet néolibéral consistant à déplacer une grande partie de la production industrielle vers le Sud global, y compris en Asie, tout en facilitant simultanément la circulation mondiale des capitaux et des personnes.

On peut interpréter cette évolution comme un exode de capitaux territorialisés vers des capitaux plus globaux, mais l'accent est toujours mis sur l'industrialisation, tandis que les pays occidentaux s'orientent vers des économies davantage axées sur les services et la connaissance. Au cours de cette phase, en Occident, le résultat a été une stagnation des salaires et un lent affaiblissement des organisations syndicales ainsi que des dispositions en matière de protection sociale. Cependant, dans la seconde phase, qui a suivi la démocratisation de l'accès à l'Internet en 1993, on a assisté à un mouvement d'investissement dans des plateformes de connaissances distribuées, facilitant

29 Nous nous inspirons ici des réflexions de chercheurs qui ont travaillé sur la question de l'effondrement ou de la transition, tels que l'anthropologue et historien américain **Joseph Tainter**. Voir son livre *L'effondrement des sociétés complexes* (traduction de l'anglais), Editions Le Retour aux Sources, 2013.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

ainsi l'échange de connaissances ou de services.

L'exode se fait ici vers ce que l'on peut appeler le « **capitalisme nétarchique** », c'est-à-dire des entreprises qui ne se concentrent plus sur l'embauche de main-d'œuvre pour fabriquer des produits à vendre sur le marché, mais qui investissent plutôt dans des plateformes permettant la communication ou l'échange de services entre pairs. On pourrait y voir la découverte, par les forces économiques, de la valeur émergente des communs. Toutefois, pour de nombreux travailleur·euses , cette évolution s'est accompagnée de la généralisation de conditions de travail de plus en plus précaires, ce que l'on a également appelé l'ubérisation du travail.

Le salariat n'a pas disparu, mais il a été affaibli. Les travailleur·euses se retrouvent de plus en plus privés de son filet protecteur. Ils s'orientent vers des formes de protection juridique inférieures aux normes et vers un travail payé à la tâche. Le travail est ainsi largement atomisé. Des plateformes propriétaires ont donc été conçues pour favoriser la demande, c'est-à-dire celle des consommateur·rices, et pour laisser la main-d'œuvre se concurrencer, abaissant progressivement les normes salariales ou protectrices.

Cela ne veut pas dire pour autant que tous les « travailleur·euses autonomes »[30] sont des victimes. En fait, dans un certain nombre de cas, le choix du travail en autonomie, par projet, est volontaire, et illustre parfois même le rêve d'une production où il peut pleinement s'investir (Corsani, 2020)[31]. L'idée de base, pour de nombreux·euse travailleur·euses créatif·ves et autonomes, était de leur permettre de choisir des projets émergents, émanant d'un projet de vie riche de significations.

La précarisation du travail représente donc un large éventail de situations. Allant des coursier·ères-livreur·euses hyper-exploité·es à une « aristocratie du travail » très engagée, qui réussit à aligner et enchaîner des spectacles, prestations ou contrats, certes à court terme, mais bien rémunérés et qui font appel à toute leur créativité.

Réduire les risques

Face à ce contexte, les travailleur·euses ont réagi de diverses manières pour remédier aux risques de la vie.

Tout d'abord, on a assisté à un **renouveau de la mutualisation**, sous la forme de coopératives classiques et nouvelles.

30 Sur la notion de travailleur·euses autonomes, voir l'étude de **Sergio Bologna**, *Le mouvement des freelances : origines, caractéristiques et développement*, APMC-Smart, 2016 ; ou l'analyse de **Maud Grégoire**, *Autonomie dans le travail et travailleur autonome : de quoi parle-t-on ?*, APMC-Smart, 2017.

31 **Antonella Corsani**, *Chemins de la liberté. Le travail entre hétéronomie et autonomie*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2020, 294 pages. Voir aussi les analyses de **Mathieu Bietlot** sur ce même ouvrage : *Dans la fragilisation du salariat, les germes d'un futur émancipateur ? – 1ère partie*, et *Dans la fragilisation du salariat, les germes d'un futur émancipateur ? – 2ème partie*, APMC-Smart, 2022.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Un exemple bien connu est l'initiative Broodfonds aux Pays-Bas, où les travailleur·euses indépendant·es versent une somme mensuelle dans un fonds collectif qui leur garantit directement un salaire en cas d'incapacité de travail. En Allemagne, Solidago est un nouveau régime d'assurance maladie complémentaire couronné de succès, qui couvre également les traitements préventifs de médecine alternative que les systèmes d'assurances maladie de base obligatoires ne prennent généralement pas en charge[32]. Encore aux Pays-Bas, les Buurtzorg (qu'on peut traduire par « soins de quartier ») sont des collectifs locaux et autogérés d'infirmières et d'infirmiers qui pratiquent des soins holistiques sans structure de gestion centrale. Ils·elles se coordonnent simplement sur l'Internet et disposent d'une petite structure d'appui pour traiter les questions d'intérêt collectif. De nombreuses formes de ce type d'assistance commune à la base ont été développées pour tenter de résoudre les problèmes liés à la démolition ou à l'échec de l'État-providence.

Une deuxième tentative consiste à transformer la nature des plateformes d'exploitation elles-mêmes, par le biais de ce que l'on appelle les **coopératives de plateformes**. Il s'agit de réunir l'offre et la demande au sein de plateformes autonomes gérées par les travailleur·euses, les consommateur·rices ou plusieurs parties prenantes. Cela peut présenter de nombreux avantages, tels que la réduction de l'extraction des revenus, le réinvestissement des bénéfices directement dans la plateforme et de nouveaux services pour les membres. Dans certains pays, les syndicats sont devenus les initiateurs ou les partenaires du développement de ces plateformes.

La troisième tentative, que nous avons déjà mentionnée, est l'approvisionnement ouvert du travail collectif, parfois par le développement des **écosystèmes de blockchain**, phénomène qui affecte principalement l'économie « nomade et numérique » mondiale. Grâce à la « tokenisation », l'émission de micro-actions, un pourcentage substantiel de l'investissement peut être conservé pour les développeur·euses et les autres contributeur·rices, leur garantissant plus de revenus que dans les systèmes classiques de production de systèmes open-source, souvent dominés par de grandes entreprises informatiques.

> **Token et tokenisation**
>
> La tokenisation est un processus visant à sécuriser des données grâce à la blockchain, une technologie cryptographique. L'utilisateur·rice obtient un token (jeton en français). Celui-ci peut être échangé ou stocké, comme n'importe quel actif numérique.

32 NB : avec les réserves légitimes qu'on peut avoir sur le fait que cette forme de médecine ne relève d'aucun fondement scientifique et n'est donc pas pris en charge par la Sécurité sociale.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pourquoi tokeniser ?

Outre l'aspect sécuritaire, un token permet d'associer à un bien (matériel ou immatériel) des fonctions et des droits. Par exemple, si une entreprise vend une fraction de son capital sous la forme d'un token, le·la possesseur·euse disposera également d'un droit de vote en assemblée générale, de la même manière qu'une action traditionnelle. Dans ce cas de figure, la tokenisation permet de se libérer des lourdeurs administratives d'un investissement classique, en plus d'être échangeable de manière instantanée et sécurisée sur la blockchain.

Source : **Alexandre Guin** cf. https://www.journaldunet.com/patrimoine/

Ces tentatives sont sans doute loin de répondre à tous les besoins, elles sont souvent sous-capitalisées et fonctionnent sans soutien public (financement par l'État), mais elles représentent toutes des formes d'amorçages potentiels. Cette sphère émergente de l'économie se développe à un rythme important, mais n'est pas suffisante pour mettre fin à la précarisation des travailleur·euses. Cependant, il est très probable qu'elle représente la zone de solution à partir de laquelle de nouveaux systèmes pourraient éventuellement évoluer. C'est pourquoi il est important de les tenir à l'œil.

La raison structurelle pour laquelle ces solutions échouent est la «crise de la valeur», c'est-à-dire l'expression du décalage croissant entre la croissance rapide de la création de valeur contributive et l'incapacité des modèles économiques basés sur le marché et l'État à reconnaître ces nouvelles formes de valeur contributive.

En résumé : de **plus en plus de personnes créent de la valeur sociale, sociétale et économique par le biais de contributions dans des systèmes pair-à-pair et fondés sur les communs**, mais seule une fraction de cette valeur est reconnue par l'économie orientée vers les marchandises.

L'une des solutions les plus intéressantes pour résoudre le problème structurel est proposée par les **mutuelles du travail**, dont Smart est l'une des plus connues.

Une mutuelle de travail est essentiellement une association de travailleur·euses autonomes et freelances dont les revenus dépendent principalement de «projets». Les dispositions sociales pour ces travailleur·euses au projet[33] sont très faibles, car ils·elles sont considéré·es d'habitude comme des entrepreneur·euses indépendant·es, qui paient moins de cotisations à la Sécurité sociale, mais doivent supporter et gérer leurs propres risques.

33 Voir **Sarah de Heusch, Anne Dujardin** et **Héléna Rajabaly**, *L'artiste entrepreneur, un travailleur au projet*, analyse APMC-Smart, 2011.

Smart (au départ d'une association à but non lucratif en 1998 mais devenue coopérative dès 2017), a été à l'origine d'un fonds mutuel pour les artistes, concevant par la suite une nouvelle catégorie de « travailleur·euses autonomes ». Lorsque vous y adhérez comme travailleur·euse autonome, l'organisation coopérative et mutualiste de travail devient l'employeur qui envoie votre facture au client pour qui vous avez effectué votre prestation, et votre revenu alimente un compte à partir duquel votre salaire vous est versé. Vous devenez légalement membre de la coopérative, ce qui signifie que vous êtes à la fois salarié·e et que vous avez un droit de vote sur les orientations de la coopérative comme n'importe quel membre sociétaire et utilisateur·rice des services de la coopérative.

Ce modèle original dit d'« entreprise partagée » permet aux travailleur·euses autonomes de conserver la liberté de choisir leurs clients, de créer une carrière autonome significative, tout en bénéficiant de la plupart des avantages de la sécurité sociale des salariés. En comblant, au moins partiellement, l'inégalité entre le salariat et le précariat, qui a créé une classe laborieuse à deux vitesses, il arrive à un résultat que les syndicats de travailleur·euses , dans leur forme traditionnelle, n'avaient pas réussi à atteindre.

Certaines occurrences plus récentes de ce format de mutuelle de travail sont devenues entièrement « numériques », comme Opolis aux États-Unis, ou ont été conçues pour les travailleur·euses cotisant sur la blockchain, comme WorkDAO[34].

Vers une institutionnalisation des communs ?

Une extension du modèle des communs est vitale.

Alors que les **mutuelles de travail garantissent les revenus des travailleur·euses autonomes en gérant les risques de la vie de manière coopérative**, en s'appuyant sur les réalisations du mouvement ouvrier qui a créé une sécurité sociale basée sur la solidarité, nous suggérons une **possibilité d'extension y compris vers la transition de la consommation**. Les projets de communs urbains se sont multipliés. Ils peuvent transformer radicalement les systèmes d'approvisionnement, tels que ceux de l'alimentation, du logement et du transport, en les mutualisant.

Ces systèmes ont l'avantage d'obtenir des empreintes beaucoup plus faibles en matière, en énergie et en carbone, mais aussi de faire baisser les prix, de garantir l'accès aux ressources vitales aux membres sur une base collective, et ils sont par définition autogérés et constituent donc des sortes d'écoles de la démocratie. **Tandis que les coopératives démocratisent la fonction de la production, les communs urbains démocratisent la fonction de la**

34 Cf. https://opolis.co/ et https://weworkremotely.com/company/workdao

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

consommation, souvent sous la forme de coopératives de plateforme.

Une approche systématique visant à orienter les besoins de consommation de cette manière compléterait la sécurité des revenus par un coût de la vie nettement inférieur, à des niveaux de qualité plus élevés, créant ainsi un mode de vie relationnel plus riche. **Les travailleur·euses pourraient aussi s'inspirer des nombreux développements du *commonfare*, des pratiques visant au bien-être commun, afin d'améliorer encore la gestion des risques de leur vie**.

Un·e travailleur·euse peut ainsi suivre un parcours de vie riche de sens, en choisissant ses activités économiques de manière autonome, en sécurisant son revenu et ses prestations sociales, en étant partie prenante de divers arrangements qui lui garantissent l'accès à des moyens de satisfaire convenablement ses besoins.

Si ces travailleur·euses rejoignent des projets fondés sur les communs, conçus pour améliorer la société humaine, ils peuvent également créer des entreprises collectives « génératives », s'appuyant sur le progrès permanent des communs de la connaissance.

La promesse du peer-to-peer (pair-à-pair) était de créer des associations libres pour les travailleur·euses, constituées autour de projets génératifs communs, qui soient capables d'engendrer de bons revenus et qui permettent de satisfaire correctement leurs besoins. Cette promesse deviendrait alors une réalité.

Ces entreprises génératives reconnaîtraient la richesse contributive des communs dont elles sont codépendantes et trouveraient des moyens de financer et de payer les diverses contributions dont elles dépendent. En atteignant progressivement une certaine échelle, elles créeraient les **nouvelles institutions des commons** (*communs*), du marché et de l'État partenaire, qui sont nécessaires pour résoudre les méta-crises du système actuel : c'est-à-dire produire pour les besoins humains, en alliance avec les agents du réseau de la vie, le monde vivant, et dans les limites de la planète, tout en prenant garde aux « pivots négatifs », qui ne peuvent être atteints sans déclencher des boucles de rétroaction négatives. Au lieu de cela, elles créeraient des boucles de rétroaction régénératrices, qui guériraient notre planète blessée.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

BIBLIOGRAPHIE, SOURCES ET RESSOURCES

Michel Bauwens et Alex Pazaitis, *P2P Accounting for Planetary Survival : Towards a P2P Infrastructure for a Socially Just Circular Society* [La comptabilité P2P pour la survie de la planète. Vers une infrastructure P2P pour une société circulaire socialement juste], Amsterdam, P2P Foundation, 2019 (non-traduit).

Michel Bauwens, *Sauver le monde. Vers une société post-capitaliste avec le peer-to-peer* (avec la collaboration de Jean Lievens), Paris, Les liens qui libèrent, 2015.

Yochai Benkler, *La Richesse des réseaux : marchés et libertés à l'heure du partage social*. Traduction de de l'anglais par Anna Clercq-Roques, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2009.

Antonella Corsani, *Chemins de la liberté. Le travail entre hétéronomie et autonomie*, Éditions du Croquant, 2020.

Mark Elliot, *Stigmergic Collaboration : A Theoretical Framework for Mass Collaboration* [Collaboration stigmergique : Un cadre théorique pour la collaboration de masse], Thèse de doctorat, 2007 (non-traduit).

Robert Michels, *Sociologie du parti dans la démocratie moderne. Enquête sur les tendances oligarchiques de la vie des groupes*. Traduction de l'allemand par Jean-Christophe Angaut, Paris, Gallimard, 2015.

Carroll Quigley, *The Evolution of Civilization : An Introduction to Historical Analysis* [L'évolution de la civilisation : une introduction à l'analyse historique], New York, Macmillan Publishing Company, 1961 (non traduit).

Thomas Rogers et al., *Fair Use in the U.S. Economy* [L'usage équitable dans l'économie américaine], Washington, Computer & Communications Industry Association, 2011 et 2017 (non-traduit).

Joseph A. Tainter, *L'effondrement des sociétés complexes*. Traduction de l'anglais par Jean-François Goulon, Editions Le Retour aux Sources, 2013.

Arnold Toynbee, *L'histoire*, Paris, Payot, Bibliothèque historique Payot, 1996. Traduction de l'anglais par Jacques Potin et Pierre Buisseret.

Lorenza Victoria Salati et Giulio Focardi, *The rise of community economy : From coworking spaces to the multifactory model* [L'essor de l'économie de proximité : des espaces de coworking au modèle multifactoriel], Sarajevo, Udruženje Akcija, 2018 (non-traduit).

Mark D. Whitaker, *Ecological Revolution : The Political Origins of Environmental Degradation and the Environmental Origins of Axial Religions* [Révolution écologique : les origines politiques de la dégradation de l'environnement et les origines environnementales des religions axiales], Köln, Lambert Academic Publishing, 2009 (non traduit).

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour en savoir plus et autres lectures

Friedrich Engels, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, 1884. Traduction française, 1952.

Michael Hardt et Antonio Negri, *Commonwealth*. Traduction de l'anglais par Elsa Boyer, Paris, Gallimard, 2014.

Kojin Karatani, *Structure de l'histoire du monde*. Traduction du japonais par Makoto Asari et Isabelle Flandrois, Paris, CNRS Éditions, 2018.

Jason W. Moore, *Le capitalisme dans la toile de la vie : écologie et accumulation du capital*. Traduction de l'anglais par Robert Ferro, Toulouse, Editions de l'Asymétrie, collection « La cause est l'effet », 2020.

Peter Pogany, *Rethinking the World* [Repenser le monde], iUniverse, 2006 (non traduit).

Antonio Negri (entretien, avec la collaboration de Carlo Vercellone, propos recueillis par Patrick Dieuaide) « Le Commun, c'est un "faire ensemble" », in *EcoRev'*, 2012/1 (N° 39), pp. 64-69.

James Scott, *Homo Domesticus. Une histoire profonde des premiers États*, Paris, La Découverte, Poche Sciences humaines, 2021.

Oswald Splengler[35], *Le déclin de l'Occident I et II. Esquisse d'une morphologie de l'histoire universelle*. Traduction de l'allemand par Mohand Tazerout, Paris, Gallimard, 1948.

35 NB : **Oswald Spengler** (1880-1936) a été un auteur de référence dans l'étude des civilisations. Selon sa théorie, celles-ci seraient des entités ayant un destin propre avec leurs mécanismes d'évolution et de déclin identifiables. Cette approche sera reprise ou critiquée par d'autres auteurs de la macro-histoire. Ses positions politiques et historicistes restent cependant fortement controversées puisqu'il était en faveur du mouvement de la révolution conservatrice en Allemagne dans les années 1920, contre la démocratie et la République de Weimar, bien que critique par après du régime nazi, tout en étant un admirateur du fascisme italien de Mussolini.

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Publications d'analyses et d'études de l'APMC-Smart

Sur la blockchain

Victor Van Duijnen, *Introduction au Blockchain, du concept aux applications*, 2022

Jean-Claude Englebert, *Blockchain : vertus vicieuses ou vices vertueux?*, 2023

Sur les communs

Federico Puletti, Carlo Vercellone, Francesco Brancaccio et Alfonso Giuliani, *Le commun comme mode de production. Les nouveaux défis pour une transition sociale et écologique*, 2022

Pierre Sauvêtre, *Le travail commun au-delà de la coopération – Vers une économie des communs sociaux et solidaires*, 2021

Carmelo Virone, *Droits d'auteur et bien commun*, 2021

Anne-Laure Desgris, *Du coopérativisme au commoner, réflexion subjective sur l'évolution du travail et des communs*, 2020

Federico Puletti, *Urban Commons et coopération sociale. Un regard sur le cas italien et le modèle de Naples*, 2019

Timour Sanli, *Imaginer un droit des communs : légitimer des existences précarisées*, 2019

Timour Sanli, *Les communs : une voie à défricher collectivement*, 2018

Dirk Vervenne, *Droits d'auteur et liberté d'usage. Deux réflexions*, 2018

Sur les travailleur·euses autonomes

Julien Charles, Isabelle Ferreras et Auriane Lamine, *Smart-Belgique comme capacité collective. Usages d'une coopérative de travailleur·euses autonomes*, 2019

Julien Charles, Isabelle Ferreras, Auriane Lamine (avec Lionel Casterman et Tanguy Cravatte), *Pratiques et organisation du travail démocratique chez Smart*, 2018

Maud Grégoire, *Autonomie dans le travail et travailleur autonome : de quoi parle-t-on ?*, 2017

Lionel Casterman, Julien Charles, Isabelle Ferreras, Auriane Lamine, *Transformations du salariat: 1/2 Autonomie et subordination au regard du projet démocratique*, 2017

Auriane Lamine, Lionel Casterman, Julien Charles, Isabelle Ferreras, *Transformations*

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

du salariat: 2/2 Autonomie et sécurisation dans le droit social, 2017

Sergio Bologna, *Le mouvement des freelances : origines, caractéristiques et développement*, 2016

Collectif (Anne Dujardin, Olivier Standaert, Adrien de Fraipont, Fabienne Laloux, Carmelo Virone), *Le métier de journaliste. De la précarisation à la recherche de nouveaux moyens d'action*, 2015

Sarah de Heusch, Anne Dujardin et Héléna Rajabaly, *L'artiste entrepreneur, un travailleur au projet, analyse APMC-Smart*, 2011

Publié sous licence Creative Commons – APMC Smart. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles